



# Myriophylle du Brésil

(*Myriophyllum aquaticum*)

## Interventions de gestion du Myriophylle du Brésil et de la jussie dans les marais du Jaunay et du Gué-Gorand

### Syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ)

■ Syndicat mixte créé par arrêté préfectoral en 1981 et dont le siège social se trouve sur la commune de Givrand (Vendée).

■ Adhérents : Conseil général de la Vendée, trois communautés de communes et deux communes.

■ Six associations syndicales de marais sont associées à titre consultatif : l'association syndicale des marais de Soullans et des Rouches, l'association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez, l'association syndicale du barrage des Vallées, l'association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie, l'association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand, l'association syndicale des marais de la Vie.

■ Principales missions :

- entretenir et restaurer les marais et les cours d'eau dans un intérêt collectif ;
- assurer la coordination et la gestion de l'eau ;
- animer le schéma d'aménagement et gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay ;
- animer la partie marais du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay ».

■ Contact : Pierre Travert - p.travert.smmvlj@orange.fr.

### Site d'intervention

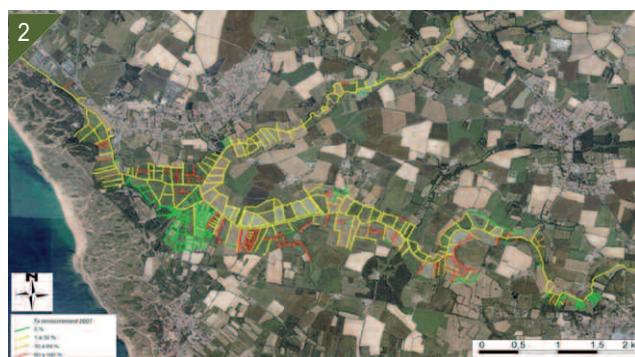
■ Le territoire d'action du syndicat mixte s'étend sur une superficie de 310 km<sup>2</sup> qui comprend 5 500 ha de marais et 300 km de cours d'eau et affluents. Depuis 1996, le SMMVLJ est intervenu dans la gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes essentiellement sur deux marais situés sur son territoire :

- le marais du Jaunay et du Gué-Gorand colonisé par *Ludwigia* sp. et *Myriophyllum aquaticum* depuis 1994 sur la totalité de sa superficie (570 ha) ;
- le marais de Soullans et des Rouches envahi par *Myriophyllum aquaticum* depuis 2002 sur un linéaire de 150 m.

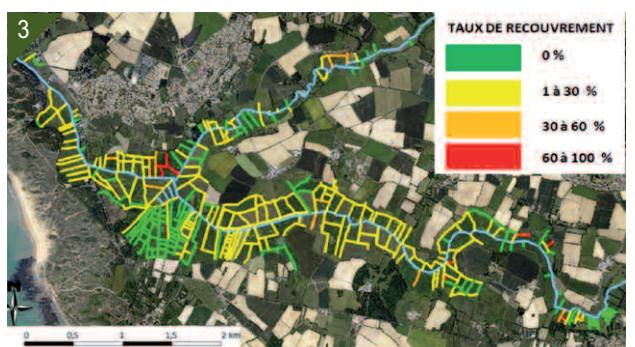
■ *Myriophyllum aquaticum* n'est plus présent sur le marais de Soullans et des Rouches grâce aux interventions de gestion réalisées de 2006 à 2010. Cependant, celui-ci fait l'objet d'un suivi annuel afin de détecter d'éventuelles repousses.



© SMMVLJ



© SMMVLJ



© SMMVLJ

1- Sites d'intervention.

2- Taux de recouvrement en 2007.

3- Taux de recouvrement en 2012.

■ Depuis 2011, les actions de lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes sont réalisées uniquement sur les marais du Jaunay et du Gué-Gorand.

■ À leur confluence, le Jaunay et le Gué-Gorand alimentent le marais du Jaunay et du Gué-Gorand qui s'étend sur une superficie de 570 ha. Ce marais se situe sur les communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Brétignolles-sur-Mer, Givrand, l'Aiguillon-sur-Vie et la Chaize-Giraud.

## Nuisances et enjeux

■ Observés pour la première fois sur les marais du Jaunay et du Gué-Gorand en 1994, *Ludwigia* sp. et *Myriophyllum aquaticum* colonisent aujourd'hui l'ensemble des 570 ha du marais soit un linéaire cumulé de rivières et fossés de 64 km. Le taux de recouvrement y varie de 1 à 90 %.

■ L'importante colonisation du marais par ces espèces provoque de nombreux impacts :

- accélération de l'envasement ;
- altération de la qualité de l'eau ;
- diminution de la biodiversité par compétition pour la lumière et l'espace avec les espèces végétales indigènes ;
- gêne pour la pratique des activités de loisir telles que la chasse et la pêche.

## Interventions 2012

■ Depuis 2006, le SMMVLJ a réalisé de nombreuses actions d'arrachage manuel et mécanique sur les rivières et les fossés du marais.

■ Ces interventions s'inscrivent également dans le document d'objectifs (Docob) établi pour préserver le site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay » dont fait partie le marais du Jaunay et du Gué-Gorand.

### ■ Arrachage manuel

■ Interventions réalisées par le SMMVLJ et par l'association de réinsertion ASFODEL.

■ Périodes :

- premier passage : du 11 juin au 17 juillet 2012 ;
- deuxième passage : du 29 août au 12 octobre 2012.

■ Protocole d'intervention :

- arrachage des plantes à partir de la berge ou à partir d'une barque (équipage de deux personnes) ;
- stockage temporaire dans des bacs de 100 L dans le bateau ;
- écumage des boutures à l'aide d'épuisettes ;
- crocs servant à arracher les gros herbiers.

■ Stockage et devenir des plantes arrachées :

- dépôt et épandage sur les parcelles proches des fossés ;
- décomposition naturelle (forte température en période estivale).

### ■ Arrachage mécanique

■ Intervention réalisée par une entreprise privée et par le SMMVLJ (ramassage des fragments de tige après arrachage mécanique).

■ Période : du 23 juillet au 9 août 2012.



4- Canal colonisé par *Myriophyllum aquaticum*.

5- Arrachage manuel en bateau.

6- Équipements pour arrachage manuel (croc au centre).

7- Arrachage mécanique.



■ Matériel utilisé :

- pelles mécaniques pour réaliser l'arrachage ;
- pompes pour évacuer l'eau des fossés ;
- filets pour limiter la dispersion des fragments de tige ;
- épuisettes pour ramasser les éventuels fragments de tige.

■ Stockage des plantes arrachées et des boues :

- régilage sur les parcelles adjacentes aux fossés ;
- travail des boues par les exploitants agricoles, suivi d'un réensemencement.

■ Suivi annuel :

- renseignement de fiches de suivi par secteurs définis (sectorisation du marais) afin d'observer l'évolution de la colonisation ;
- suivi de l'état d'envahissement par fossé et représentation cartographique.

## Résultats et bilan

### ■ Résultats 2012

	Arrachage manuel	Arrachage mécanique
Linéaire d'intervention	129 km	4 km
Volume extrait	58 m <sup>3</sup> (587 sacs de 100 L)	10 067 m <sup>3</sup>
Durée totale des interventions	~ 865 H	112 H



8- Fossé avant arrachage manuel.  
9- Fossé après arrachage manuel.

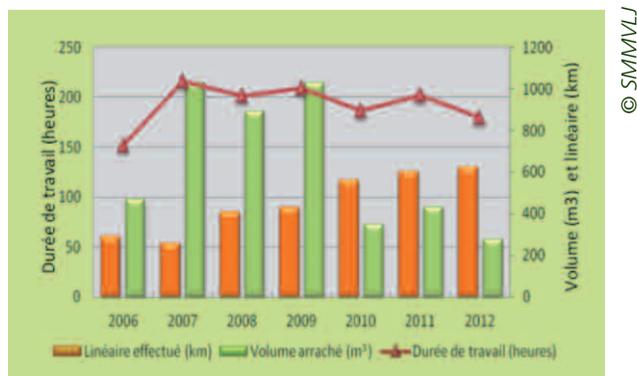
■ Persistance d'importants foyers de colonisation sur certains fossés (plus de 60 % de recouvrement) due à une forte colonisation initiale (100 % de recouvrement), à la faible profondeur d'eau et au piétinement du bétail qui favorise la propagation de la plante.

■ Comparaison 2012-2011 :

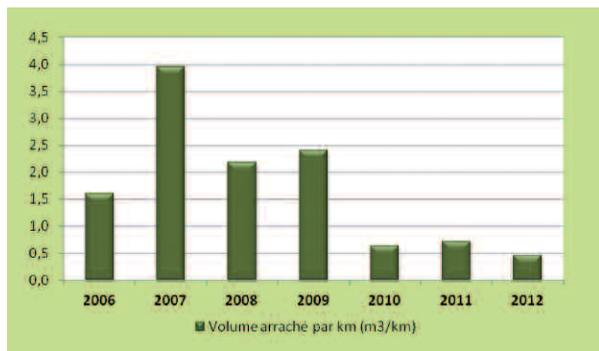
- linéaire d'intervention plus important qu'en 2011 ;
- diminution du volume extrait par arrachage manuel (80 m<sup>3</sup> en 2011) ;
- conditions climatiques particulières en 2012 : faibles températures durant l'été qui ont pu ralentir la croissance des plantes aquatiques et donc diminuer le volume à extraire.

■ Nette diminution du volume de plantes arrachées manuellement depuis 2010.

■ Le suivi cartographique réalisé par le syndicat mixte des marais montre que le recouvrement des plantes envahissantes régresse depuis 2010.



Bilan de l'arrachage manuel de 2006 à 2012.



© SMMVLJ

Évolution du volume moyen arraché par kilomètre de linéaire de 2006 à 2012.

## ■ Bilan humain et financier

### ■ Coût des interventions en 2012.

Arrachage manuel	Chantier d'insertion ASFODEL (600 H)	6 660,00 €
	Syndicat Mixte des Marais	10575,15 €
	Sous total	17 235,15€
Arrachage mécanique	Entreprise	13 419,72 €
Total (TTC)		30 654,87 €

## Perspectives

- Mise en place d'un suivi sur les zones problématiques (piétinement du bétail, fossés fortement envahis) afin de mettre en place un nouveau programme d'actions.
- Poursuite des actions d'arrachage manuel durant l'été 2014 (3 passages prévus).

## Valorisation des actions

- Transmission du bilan technique annuel des interventions à la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, au Conseil général de Vendée, et à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Réalisation de fiches techniques.
- Diffusion sur le site internet du SMMVLJ :
  - d'un guide des plantes terrestres exotiques envahissantes sur les principales plantes présentes sur le territoire du syndicat mixte (Herbe de la pampa, baccharis, Renouée du Japon) ;
  - du bilan d'activités du syndicat mixte.

Rédaction : Sandra Fernandez, Irstea et Emmanuelle Sarat, Comité français de l'UICN

### Pour en savoir plus

- SMMVLJ : [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com)
- Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. 2013. Bilan de la lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes - année 2012. 28 pp.